

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Article 1 :

Une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de Pulnoy aura lieu à compter du **lundi 4 septembre 2023 à 14h au mardi 3 octobre à 18h inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs.**

Cette enquête publique est préalable à la modification du PLU de la commune de Pulnoy qui doit être approuvée par le Conseil de la Métropole du Grand Nancy.

## Article 2 :

Madame Suzanne GERARD a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

## Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables à la Mairie de Pulnoy, 2 rue du Tir, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, les mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h), ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Seront également joints au dossier d'enquête publique les avis des personnes publiques associées à cette procédure ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable à l'adresse suivante :

**<https://www.registredemat.fr/modification-plu-pulnoy>**

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à la mairie de Pulnoy.

## Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions écrites :

- Sur les registres mentionnés au précédent article,
- Via le site registre dématérialisé : **<https://www.registredemat.fr/modification-plu-pulnoy>**
- Adressées à la commissaire enquêtrice par voie électronique à l'adresse mail dédiée : **[modification-plu-pulnoy@registredemat.fr](mailto:modification-plu-pulnoy@registredemat.fr)**
- Ou adresser un courrier à la commissaire enquêtrice à la Mairie de Pulnoy, 2 rue du Tir, 54425 PULNOY.

## Article 5 :

La commissaire enquêtrice assurera en outre trois permanences à la mairie de Pulnoy, pour y recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public :

- **Le Lundi 4 septembre 2023 de 14h00 à 16h00**
- **Le Samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 (la mairie sera ouverte pour l'occasion)**
- **Le Mardi 3 octobre 2023 de 16h00 à 18h00**

## Article 6 :

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole du Grand Nancy, immeuble Chalnot, qui en est l'autorité responsable.

## Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, conformément aux articles R123-18 et suivants du code de l'environnement, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Métropole du Grand Nancy le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

## Article 8 :

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et à la commune de Pulnoy. Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Métropole du Grand Nancy – Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine, ainsi que sur son site internet, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **<https://www.registredemat.fr/modification-plu-pulnoy>**, à la mairie de Pulnoy et à la Préfecture.

## Article 9 :

Le présent avis, accompagné de l'arrêté n° ARR\_42 du 3 juillet 2023 de Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy prescrivant l'enquête publique, seront affichés à la mairie de Pulnoy, ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy. Ils seront également affichés sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy à l'adresse suivante : **<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>** ainsi que sur le registre dématérialisé mentionné précédemment.